
Lettres du citoyen Torné, évêque du département du Cher, par laquelle il renonce à l'épiscopat et à la prêtrise, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettres du citoyen Torné, évêque du département du Cher, par laquelle il renonce à l'épiscopat et à la prêtrise, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 526-527;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40853_t1_0526_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« La Convention nationale, après avoir entendu la pétition du citoyen Famain, convertie en motion par un membre, décrète qu'il sera fait mention honorable dans le procès-verbal de la pétition du citoyen Famain, de l'hommage par lui fait d'un ouvrage sur des leçons de physique; et de plus, qu'il est autorisé à ouvrir cette année, comme par le passé, le cours de ses leçons dans le local par lui occupé dans la maison nationale dite d'*Egalité* (1). »

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Le citoyen Famain a fait hommage à la Convention d'un ouvrage de sa composition intitulé *Court abrégé de Physique expérimentale*.

Lettre de Torné, ci-devant évêque du département du Cher, qui fait passer à la Convention le renoncement qu'il a fait le 22 brumaire, dans la séance publique du département, à l'épiscopat et à la prêtrise :

« Et moi aussi, dit-il, je suis philosophe, quoique évêque; si je ne disais pas autrefois mon secret, non plus que les prêtres du paganisme, c'est que le peuple était trop superstitieux et le gouvernement trop inquisiteur. »

Mention honorable, insertion en entier au « *Bulletin* » (3).

Suit la lettre de Torné, ci-devant évêque du département du Cher (4).

Le président du département du Cher, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Bourges, le 23 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Et moi aussi j'étais philosophe, quoique évêque. Si je ne disais pas autrefois mon secret, non plus que les prêtres du paganisme, c'est que le peuple était trop superstitieux, et le gouvernement trop inquisiteur. Je ne me reproche pourtant pas, à l'exemple de quelques abdicateurs, d'avoir abusé de l'épiscopat pour tromper le peuple. La religion dont j'étais le ministre était composée de trois objets, d'une morale sublime, d'un culte trop public et trop fastueux, d'un tas de dogmes incompréhensibles, absurdes, qui comprimaient la raison, allumaient le fanatisme et n'avaient cessé depuis dix-huit siècles d'exciter des disputes aussi frivoles qu'orageuses et sanguinaires. J'ai mis dans mon département le culte en état parfait de réclusion. J'ai défendu tout développement, tout commentaire du *credo*, toute controverse, en un mot, sur des questions religieuses, et j'ai donné à la

morale évangélique le privilège exclusif d'être enseignée dans les temples. Si je n'ai pas franchement déchiré le voile qui couvrait une théologie aussi mensongère que mystérieuse, c'est qu'elle servait d'introduction et de véhicule à des vérités morales d'une grande utilité publique. J'imitais, en ce point, la sagesse du Créateur qui, par les illusions de l'œil, ne trompe l'homme que pour son bonheur.

« Grâce à toi, illustre et chère Montagne, il est permis enfin de dire hautement toute vérité, et de publier son opinion religieuse comme toute autre. Grâce à toi, le peuple qui tombait avec une stupide et triste vénération aux pieds du prêtre qui le nourrissait de superstition et d'erreur, applaudit maintenant au prêtre qui le désabuse. Enfin l'esprit public a fait de tels progrès et si rapides, que l'abjuration du sacerdoce peut être aujourd'hui suspectée d'orgueil et de captation de suffrages populaires, au lieu d'être un acte de dévouement et de courage.

« C'est pour cela, citoyen Président, que j'ai fait la mienne tout simplement et sans ostentation, dans une séance de l'Administration supérieure du département du Cher, tant j'étais loin de penser que ce petit événement, et le discours que j'ai prononcé à cette occasion fussent dignes d'occuper un moment la Convention nationale. Le conseil que je préside, a cru au contraire devoir en faire part aux représentants du peuple. J'obéis à son arrêté, et c'est en son nom, citoyen Président, que je vous prie d'être auprès de la Convention l'organe de cet hommage que lui rend l'Administration supérieure du département du Cher, et de la remise qu'elle fait sur le bureau de vingt-cinq exemplaires de mon discours.

« Pierre-Anastase TORNÉ. »

Le président du département du Cher au citoyen, Président de la Convention nationale (1).

« Bourges, le 26 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Le député Labrunerie t'a remis mon acte d'abjuration de l'épiscopat et du sacerdoce. J'ai oublié d'y joindre mes lettres de prêtrise. Je ne m'aperçois de cet oubli qu'en ce moment, et je m'empresse de le réparer, en te les adressant. Voudras-tu bien, citoyen Président, avoir la bonté de joindre cette pièce au dossier de mon abdication?

« Les exemplaires de mon discours relatif à cet objet, sont en ce moment cartonnés par ordre du département, parce qu'il a été omise une phrase essentielle à la page 5, ligne 10, dans la copie de ma minute annexée à ses registres. Cette faute, faite dans les bureaux par le transcritteur de cette minute, a passé nécessairement dans les imprimés, dont je n'ai pas eu le temps de relire l'épreuve. En attendant que l'imprimeur achève le cartonnement, je t'adresse un exemplaire dans lequel j'ai ajouté en marge la phrase omise, approuvée par moi, comme président, et contresignée par le secrétaire du con-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 335.

(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 1^{er} frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 336.

(4) *Archives nationales*, carton F¹⁰ 892, dossier Torné; *Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (jeudi 21 novembre 1793).

(1) *Archives nationales*, carton F¹⁰ 892, dossier Torné.

seil. Je te prie, citoyen Président, de substituer ce dernier exemplaire au précédent que je t'ai adressé, afin que, s'il en est encore temps, cette faute ne soit pas répétée dans les papiers publics. Je me hâterai de t'adresser 25 autres exemplaires qui seront cartonnés. Voudras-tu bien les déposer sur le bureau pour ceux des députés qui désireront les lire?

« Salut et fraternité.

« Pierre-Anastase TORNÉ. »

RENONCEMENT A L'ÉPISCOPAT ET A LA PRÊTRISE, FAIT LE 22 BRUMAIRE DE L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE, DANS LA SÉANCE DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE DU DÉPARTEMENT DU CHER, PAR PIERRE-ANASTASE TORNÉ, PRÉSIDENT DE CETTE ADMINISTRATION (1).

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil général du département du Cher.

Séance publique du 22 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

Le citoyen Torné, président du département et évêque métropolitain, a prononcé un discours dont l'insertion a été ordonnée au procès-verbal, et conçu en ces termes :

« Citoyens administrateurs,

« J'avais abjuré par le fait la prédication et le sacerdoce vingt-cinq ans avant la Révolution. Après avoir prêché un carême à la cour en 1764, j'ai vécu en solitaire philosophe dans une gorge des Pyrénées jusqu'en 1789. A cette époque, le plus puissant attrait pour la liberté nationale m'entraîna de ma solitude autour du Corps législatif; je ne quittai ses tribunes qu'en 1791, pour passer au siège de la métropole du centre où m'avait appelé le choix d'un peuple avec lequel je n'avais jamais eu le moindre rapport. J'avais bien précédé la marche de l'Assemblée constituante par quelques écrits révolutionnaires : mais ces écrits ne m'auraient garanti ni du blâme public ni des reproches de ma propre conscience, si j'eusse refusé de servir encore la Révolution dans des fonctions utiles. J'acceptai donc l'évêché du Cher, et je fis en cela pour la patrie le plus grand des sacrifices, celui de ma liberté, d'une liberté que j'idolâtrai, et dont je jouissais avec délices depuis vingt-sept ans.

« Je n'attendais, pour reprendre cette liberté, que de voir celle de la nation à jamais affermie : j'aurais craint d'encourir, par une abdication précoce, le reproche de quitter, pendant les dangers de la patrie, un poste où semblait me retenir impérieusement l'article 4 de la loi du 18 septembre dernier.

« Plein de ce scrupule civique, je n'ai pas applaudi aux premiers exemples donnés par de bons prêtres, de leur retraite précipitée, dans des circonstances où ils me paraissaient nécessaires plus que jamais pour réparer les crimes contre-révolutionnaires des mauvais prêtres.

« Je craignais que ces exemples, imités par la plupart des prêtres citoyens, ne laissassent le peuple livré aux prêtres fanatiques; et que

le culte abandonné par les ministres, avant de l'être par le peuple lui-même, ne devint une source de troubles intérieurs ajoutés à ceux du dehors.

« Je pensais qu'avant d'ôter au peuple le frein religieux, quoique mensonger, il convenait de le contenir par le frein d'une meilleure police; qu'il convenait encore de perfectionner auparavant l'enseignement de la morale fondée sur la raison universelle : que pour cela il fallait, avant toutes choses, inviter les sages de la nation à composer d'excellents écrits moraux qui nous manquent; établir d'innombrables écoles de mœurs républicaines, qui sont encore en projet.

« Ces idées, vraies ou fausses, me retenaient encore pour quelque temps dans une place où je croyais faire quelque bien en défanatisant les prêtres et en préparant graduellement le peuple à une révolution dans son culte, qui devait un jour lui faire substituer à l'aveugle croyance des dogmes incompréhensibles, le culte intérieur de l'Être suprême; religion seule digne d'un homme libre qui fait usage de sa raison.

« Pendant que je calculais, en observateur politique, ce qui me restait de temps à passer dans l'épiscopat, pour n'avoir en l'abdiquant ni le tort réel ni l'odieuse apparence de la défection envers la patrie en danger, l'esprit public a fait tout à coup des progrès rapides qui m'ont étonné. Des prêtres-citoyens se sont dépouillés en grand nombre de la prêtrise, avec cet empressement si naturel à des hommes qui quittent un état abhorré. Des communes entières élevées tout à coup comme par enchantement à la hauteur d'une philosophie éminente ont paru renoncer à tout culte extérieur; et, ce qui est décisif, l'évêque de Paris et ses vicaires, accompagnés à la barre de la Convention des autorités constituées de cette cité, ont fait une abjuration solennelle du sacerdoce, que les représentants du peuple ont couverte d'applaudissements et honorée de leur sanction.

« Après cet exemple imposant, pourrais-je encore douter que le moment soit venu de renoncer au caractère de prêtre, dont la tache odieuse ne peut être effacée par le patriotisme le plus fervent et le plus pur? Certes il me suffit que la Convention compte une telle abjuration au nombre des actes vraiment civiques, et dont l'heure est sonnée, pour que je ne diffère plus un instant de faire la mienne entre vos mains, citoyens administrateurs, et de vous en demander acte.

« Ma confiance sans bornes dans la sagesse des représentants du peuple, ne me permet d'autre crainte pour l'avenir, que celle de ne pas voir de tels exemples se multiplier assez, ni d'autre regret que celui de n'avoir pas donné le premier exemple.

« Moi qui ai toujours couru en avant de la Révolution, pourrais-je aujourd'hui me traîner après elle? *Des motifs d'intérêt pourraient-ils m'arrêter un instant?* (1). Non, non, cette infamie n'approchera jamais de mon âme. J'ai dans ma philosophie un grand patrimoine. Je serai assez riche, et ma vieillesse sera assez heureuse si elle me laisse la force et la santé pour être dans mon pays un des instituteurs primaires.

(1) Archives nationales, carton F¹⁰ 892, dossier Torné; *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 1^{er} frimaire an II de la République (jeudi 21 novembre 1793).

(1) La phrase en italique manque dans l'imprimé, elle a été rétablie à la main en marge; c'est celle dont il est fait mention dans la lettre de Torné du 26 brumaire.